C:\Documents and Settings\Administrateur\Local Settings\Temporary Internet Files\Content.IE5\C3VSCFGD\MC900231445[1].wmf

|  |
| --- |
| **Service d’accès et de soutien à l’apprentissage**  **Université de Moncton**  **Campus d’Edmundston**  **Révision – avril 2016** |

|  |  |
| --- | --- |
| **UMCE** | **Guide des professeures et professeurs** |

Table des matières

[Introduction 4](#_Toc483303804)

[Obligation d’offrir des mesures d’adaptation 4](#_Toc483303805)

[Politique de l’université de Moncton 4](#_Toc483303806)

[Lignes directrices sur l’accommodement (gouvernement du Nouveau-Brunswick) 5](#_Toc483303807)

[Mandat du service d’accès et de soutien à l’apprentissage 5](#_Toc483303808)

[Population étudiante desservie par le service d’accès et de soutien à l’apprentissage 5](#_Toc483303809)

[Services disponibles 6](#_Toc483303810)

[Confidentialité 6](#_Toc483303811)

[Mesures d’adaptation 7](#_Toc483303812)

[Exemples de mesures d’adaptation : 7](#_Toc483303813)

[L’accès aux mesures d’adaptation et aux services 8](#_Toc483303814)

[Procédures pour les examens avec mesures d’adaptation 9](#_Toc483303815)

[Note à ajouter dans votre plan de cours 10](#_Toc483303816)

[Quelques suggestions pour les professeures et les professeurs 11](#_Toc483303817)

[Documentations 11](#_Toc483303818)

[Formation médiatisée (CLIC) 12](#_Toc483303819)

[Questions et réponses 13](#_Toc483303820)

[Types de diagnostics 14](#_Toc483303821)

[CONDITION MÉDICALE CHRONIQUE 14](#_Toc483303822)

[DÉFICIENCE AUDITIVE 15](#_Toc483303823)

[DÉFICIENCE VISUELLE 15](#_Toc483303824)

[INCAPACITÉ PHYSIQUE OU MOTRICE 16](#_Toc483303825)

[TROUBLES D’APPRENTISSAGE 16](#_Toc483303826)

[TROUBLES DE SANTÉ MENTALE 17](#_Toc483303827)

[TROUBLE DÉFICITAIRE DE L’ATTENTION AVEC OU SANS HYPERACTIVITÉ 18](#_Toc483303828)

[TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE (TSA) 18](#_Toc483303829)

[TROUBLES DE LA COMMUNICATION 19](#_Toc483303830)

[Trouble de la communication affectant l’expression orale : 19](#_Toc483303831)

[Trouble de l’expression affectant la compréhension auditive : 19](#_Toc483303832)

[ANNEXES 21](#_Toc483303833)

[Comment agir face à une personne ayant un diagnostic 21](#_Toc483303834)

[Conseils généraux 21](#_Toc483303835)

[Des mots respectueux 21](#_Toc483303836)

[Conseils pour mieux communiquer avec une personne ayant une déficience auditive 22](#_Toc483303837)

[Conseils pour mieux communiquer avec les personnes ayant un trouble de la communication 23](#_Toc483303838)

[Conseils pour favoriser l’apprentissage des personnes ayant un trouble du traitement auditif (TTA) 24](#_Toc483303839)

[Le code du fauteuil roulant 24](#_Toc483303840)

[Conseils pour aider les personnes ayant une déficience visuelle 25](#_Toc483303841)

[Pour nous rejoindre 26](#_Toc483303842)

# Introduction

Dans le respect des droits de la personne, l’Université de Moncton veut assurer un accès équitable à l’éducation postsecondaire de tous les membres de la communauté y compris les personnes ayant une incapacité ou une condition médicale permanente nécessitant des mesures d’adaptation. Par le processus de mesures d’adaptation, les personnes ayant une incapacité ou une condition permanente accèdent de façon équitable aux autres étudiantes et étudiants aux études postsecondaires.

Chaque année, l’Université de Moncton, Campus d’Edmundston accueille un nombre grandissant d’étudiantes et d’étudiants ayant besoin de mesures d’adaptation. Les types de conditions varient considérablement et plusieurs sont des conditions appelées « invisibles » puisque les symptômes ne se voient pas. De plus en plus, les professeures et les professeurs rencontrent ainsi dans leurs cours des étudiantes et des étudiants ayant des besoins particuliers. La collaboration du personnel enseignant est une condition essentielle pour favoriser la persistance universitaire et l’atteinte des objectifs d’études de ces étudiantes et ces étudiants. La souplesse et la compréhension des professeures et professeurs sont des facteurs indispensables dans la manière d’aborder les particularités des différentes conditions. Évidemment, le respect de la « Politique relative aux étudiantes et étudiants ayant un handicap » de l’Université de Moncton ne doit pas compromettre l’intégrité et les normes des programmes d’études.

Afin d’offrir de l’information pratique au corps professoral, le Service d’accès et de soutien à l’apprentissage a préparé ce guide d’accompagnement. Nous souhaitons que ce guide puisse répondre à vos questions et faciliter votre travail avec les étudiantes et étudiants ayant besoin de services particuliers ou de mesures d’adaptation.

# Obligation d’offrir des mesures d’adaptation

## Politique de l’université de Moncton

L’Université de Moncton s’est dotée de la « Politique relative aux étudiantes et étudiants ayant un handicap » en 2008. Elle mentionne entre autres les aspects suivants :

*L’Université de Moncton veut assurer un traitement juste et équitable aux étudiantes et étudiants ayant un handicap et s’engage à prendre des mesures d’adaptation à leurs besoins. L’Université de Moncton vise ainsi à faciliter l’accès à son environnement physique et à offrir aux étudiantes et étudiants ayant un handicap tous les services de soutien dans les limites de ses capacités financières et humaines de l’UMCE.*

*Les mesures d’adaptation prises à l’égard des étudiantes et étudiants ayant un handicap n’ont aucun effet sur les exigences des programmes d’études.*

Tiré de : <http://www.umoncton.ca/enbref/files/enbref/wf/wf/pdf/Politique%20-%20Etudiants%20ayant%20un%20handicap.pdf>

## Lignes directrices sur l’accommodement (gouvernement du Nouveau-Brunswick)

En aout 2014, la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick a publié un document sur l’obligation de mettre en place des mesures d’adaptation pour les étudiantes et les étudiants ayant une incapacité dans les établissements d’enseignement postsecondaire.

*« Cette ligne directrice a pour objectif d’aider les universités et les collèges à s’acquitter de leur obligation légale de répondre aux besoins des étudiants ayant un handicap physique ou mental.» (Randy Dickinson, président de la commission).*

*La ligne directrice explique que l’adaptation doit être individualisée, puisque chaque étudiant est unique, et qu’elle doit s’effectuer en temps opportun et respecter la dignité et la vie privée de l’étudiant. La ligne directrice établit à la fois les responsabilités des étudiants et des éducateurs.*

*L’obligation d’adaptation n’exige que des mesures raisonnables. Les établissements d’enseignement n’ont pas à réduire les exigences scolaires ou à subir des contraintes excessives, comme des couts excessifs ou des risques graves pour la santé et la sécurité. Les exigences juridiques sont néanmoins strictes.*

Tiré de : <http://www.gnb.ca/hrc-cdp/f/g/Ligne-directrice-accommodement-etudiants-incapacite-post-secondaire-Nouveau-Brunswick.pdf>

# Mandat du service d’accès et de soutien à l’apprentissage

Le Service d’accès et de soutien à l’apprentissage est destiné aux personnes qui poursuivent leurs études à l’Université de Moncton, campus d’Edmundston. Il vise à faciliter l’intégration académique et à développer l’autonomie des étudiantes et des étudiants ayant besoin de services particuliers ou de mesures d’adaptation. Le Service d’accès et de soutien à l’apprentissage leur offre aussi un appui dans les objectifs d’études qu’elles et qu’ils se sont fixés.

## Population étudiante desservie par le service d’accès et de soutien à l’apprentissage

Toute personne ayant :

* une condition médicale chronique
* une déficience auditive
* une déficience visuelle
* une incapacité physique ou motrice
* un trouble d’apprentissage
* un trouble de santé mentale
* un trouble déficitaire de l’attention avec ou sans hyperactivité
* un trouble du spectre de l’autisme (TSA)
* un trouble de la communication

## Services disponibles

Dans chacun des campus de l’Université de Moncton, une conseillère en intégration est responsable de l’accueil et de l’encadrement des étudiantes et des étudiants ayant besoin de services particuliers ou de mesures d’adaptation. Un Centre d’accès et de soutien à l’apprentissage est également accessible où il leur est possible d’utiliser des ordinateurs ayant des logiciels spécialisés d’aide à la lecture et à l’écriture.

La conseillère en intégration agit également comme personne-ressource en travaillant en collaboration avec les secteurs, les directions des programmes, les membres du corps professoral et le personnel de soutien.

L’étudiante ou l’étudiant de l’UMCE ayant une condition permanente peut bénéficier des services suivants :

* Consultations individuelles.
* Évaluation des besoins : équipements spécialisés, technologie adaptée, mesures d’adaptation ou d’accessibilité ou autres services.
* Soutien pour le recrutement d’accompagnateurs, de preneurs de notes, de tuteurs, de lecteurs ou d’interprètes gestuels.
* Liens avec les ressources communautaires.
* Appui pour les demandes d’aide financière.
* Mise en place des mesures d’adaptation recommandées
* Accès au Service d’accès et de soutien à l’apprentissage où il est possible d’utiliser des ordinateurs ayant des logiciels spécialisés.
* Service pour la passation des examens avec mesures d’adaptation.
* Autres... selon les ressources disponibles et les limites financières

## Confidentialité

Il est essentiel de se rappeler que les renseignements fournis par une étudiante ou un étudiant au Service d’accès et de soutien à l’apprentissage sont confidentiels et ne peuvent être divulgués ou discutés qu’avec un consentement écrit.

Il appartient à l’étudiante ou l’étudiant de discuter ou non de la nature de son diagnostic ou les détails de sa condition ou de ses besoins aux professeures ou aux professeurs et aux collègues de classe.

# Mesures d’adaptation

Une mesure d’adaptation signifie que l’on modifie la procédure habituelle afin que l’étudiante ou l’étudiant ayant besoin de services particuliers ou de mesure d’adaptation puisse avoir une chance équitable de suivre un programme universitaire, sans discrimination ni privilèges.

Une mesure d’adaptation :

* ne diminue aucunement les normes académiques (intégrité académique).
* n’enlève pas la responsabilité de l’étudiante ou de l’étudiant de développer les habiletés et connaissances essentielles attendues de toutes les étudiantes et tous les étudiants.
* doit prendre en considération les limites financières et humaines

Il existe plusieurs types de mesures d’adaptation. Ces mesures s’appuient sur des recommandations professionnelles.

## Exemples de mesures d’adaptation :

* Temps supplémentaire pour faire les travaux et les examens
* Appui d’une personne-ressource (ex. : preneur de notes, tuteur, lecteur, accompagnateur, scribe, interprète gestuel, etc.)
* Salle de travail sans distraction pour écrire les tests et examens
* Textes et notes de cours reçus à l’avance
* Utilisation d’une calculatrice
* Utilisation d’une fiche aide-mémoire
* Utilisation de la voix numérisée : enregistreuse, ordinateur, tablette ou stylo intelligent pour enregistrer les cours
* Examen oral ou la possibilité pour l’étudiante ou l’étudiant d’enregistrer ses réponses sur une cassette
* Copie d’examen en format alternatif (électronique ou transcrit en braille)
* Charge de cours allégée et horaire d’examens flexible
* Utilisation d’équipements ou de logiciels spécialisés d’aide à la lecture et à l’écriture
* Salle de classe, laboratoire et salles d’examens accessibles
* autres...

Les mesures d’adaptation peuvent varier d’une personne à l’autre, d’un type de diagnostic à un autre ou d’un cours à l’autre. Dans la plupart des cas, les mesures d’adaptation nécessaires sont simples et ne coutent rien.

Certaines subventions pour les étudiantes et les étudiants ayant besoin de services particuliers ou de mesures d’adaptation défrayent, en partie ou en totalité, l’équipement spécialisé et/ou le soutien de personnes-ressources. Les demandes de subventions peuvent toutefois prendre du temps, donc il est préférable que les étudiantes et les étudiants fassent leur demande à l’avance en collaboration avec le Service d’accès et de soutien à l’apprentissage.

## L’accès aux mesures d’adaptation et aux services

Pour obtenir des services ou des mesures d’adaptation, l’étudiante ou l’étudiant doit d’abord s’inscrire auprès du Service d’accès et de soutien à l’apprentissage du campus le plus tôt possible avant la rentrée universitaire ou en début de session. Elle ou il doit faire parvenir un certificat médical ou un rapport d’évaluation récent (moins de 5 ans) signé par un professionnel de la santé (évaluation médicale, psychologique ou neurologique). Ce rapport doit contenir le diagnostic, les limites fonctionnelles qu’occasionnent la condition et les mesures d’adaptation nécessaires.

Au début de chaque session, l’étudiante ou l’étudiant doit rencontrer la conseillère en intégration du service afin d’évaluer les mesures d’adaptation et les services nécessaires. La conseillère en intégration communiquera avec les professeures et les professeurs concernés afin de les informer des mesures d’adaptation spécifiques dont l’étudiante ou l’étudiant aura besoin. Le diagnostic spécifique n’est pas nécessairement mentionné durant cette communication puisque c’est à la discrétion de l’étudiante ou de l’étudiant de dévoiler la nature de sa condition. L’étudiante ou l’étudiant est encouragé à rencontrer individuellement ses professeures ou ses professeurs le plus tôt possible afin de discuter avec elles ou eux des mesures d’adaptation et des dispositions qui devront être prises pendant la session. Il est alors recommandé aux professeures et aux professeurs de placer l’importance sur ses attentes ainsi que sur la façon de procéder pour la mise en place des mesures d’adaptation plutôt que sur les détails de la condition.

Si la mise en place des mesures d’adaptation présente des défis, nous suggérons aux professeures ou aux professeurs de communiquer avec la conseillère en intégration le plus tôt possible. Dans la plupart des situations, il est possible de trouver des solutions rapidement.

Il se peut que les professeures et les professeurs aient dans leur cours une étudiante ou un étudiant ayant un diagnostic ou des besoins particuliers qui ne reçoit pas le soutien du Service d’accès et de soutien à l’apprentissage et qui n’a pas fait de demande pour des mesures d’adaptation. Différentes raisons peuvent expliquer cette situation.

L’étudiante ou l’étudiant :

* ne connait pas le Service d’accès et de soutien à l’apprentissage;
* ne sent pas le besoin de recevoir des services ou des mesures d’adaptation pour certains cours ou l’ensemble de ses cours;
* craint les stéréotypes négatifs ou les attitudes discriminatoires, donc ne veut pas dévoiler son diagnostic ou ses besoins;
* a obtenu des services dans le passé, mais ne nécessite plus de mesures d’adaptation.

La collaboration est essentielle pour la mise en place des mesures d’adaptation. Une bonne communication doit exister entre les étudiantes et les étudiants ayant besoin de services particuliers ou de mesures d’adaptation, les professeures et les professeurs, le Service d’accès et de soutien à l’apprentissage et les autres instances universitaires concernées. Il arrive que ces étudiantes et ces étudiants aient besoin de l’appui de personnes-ressources. ex. : preneuse et preneur de notes, accompagnatrice et accompagnateur, interprète gestuelle ou gestuel, lectrice ou lecteur, etc.)

Ces personnes jouent aussi un rôle essentiel et il est déterminant pour les professeures et les professeurs de bien comprendre leurs tâches spécifiques et de les appuyer, si nécessaire.

# Procédures pour les examens avec mesures d’adaptation

Le Service d’accès et de soutien à l’apprentissage a accès à des locaux aménagés pour permettre aux étudiantes et aux étudiants ayant besoin de services particuliers ou de mesures d’adaptation d’y passer leurs examens.

Le Service d’accès et de soutien à l’apprentissage travaille en étroite collaboration avec les facultés, les secteurs et les départements afin d’assurer le respect des règlements universitaires lorsque l’étudiante et l’étudiant écrit son examen dans ses locaux sous la responsabilité de la conseillère ou du conseiller en intégration.

Aucun contenu d’examen n’est modifié. Seul le format peut être modifié (braille, format électronique ou agrandissement du texte) afin de le rendre accessible pour les étudiantes et les étudiants**.**

Une [procédure](file:///C:\Users\pkd2546\Desktop\site%20web%20du%20SASA-%20UMCE\Procédures%20-%20examens%20UMCE.docx) relative à la mise en place de mesures d’adaptation pour les examens a été développée afin de clarifier le processus.

Résumé de la procédure :

1. L’étudiante ou l’étudiant avise la conseillère ou le conseiller en intégration et la professeure ou le professeur de ses besoins sept (7) jours avant la date prévue de l’examen.
2. La conseillère ou le conseiller en intégration communique avec la professeure ou le professeur afin de :
   1. Préciser les détails sur la réception et le retour de la copie d’examen
   2. Confirmer les mesures d’adaptation nécessaires
   3. Faire les arrangements pour la communication entre l’étudiante ou l’étudiant avec la professeure ou le professeur durant l’examen (s’il y a lieu)
3. Pour l’étudiante ou l’étudiant qui n’a pas informé la conseillère ou le conseiller en intégration de la date d’un examen dans les délais prescrits, elle ou il n’aura pas droit à ses mesures d’adaptation, à moins de circonstances exceptionnelles.
4. La professeure ou le professeur fait parvenir par courriel ou en personne la copie de l’examen au Service d’accès et de soutien à l’apprentissage.

# Note à ajouter dans votre plan de cours

Les professeures et les professeurs peuvent ajouter à leur plan de cours une petite note qui s’adresse aux étudiantes et étudiants ayant besoin de services particuliers ou de mesures d’adaptation.

N’hésitez pas à diriger les étudiantes et étudiants au Service d’accès et de soutien à l’apprentissage dès que vous constatez des difficultés qui vont au-delà de celles que rencontrent la plupart des étudiantes et étudiants.

Exemple de note à ajouter dans votre plan de cours :

*Service d’accès et de soutien à l’apprentissage*

*Si votre participation à la vie universitaire nécessite des mesures d’adaptation (adaptation physique, mesures d’adaptation pour les examens, stratégies d’apprentissage, etc.), vous devez faire connaitre votre situation au Service d’accès et de soutien à l’apprentissage le plus tôt possible :*

*En personne, aux Services aux étudiants au local A-115*

*Par courriel, à l’adresse :* [*kim.duchesne-caron@umoncton.ca*](mailto:kim.duchesne-caron@umoncton.ca)

*Par téléphone au numéro (506) 737-5050, poste 5110*

# Quelques suggestions pour les professeures et les professeurs

En général les étudiantes et les étudiants ayant besoin de services particuliers ou de mesures d’adaptation considèrent comme très aidant une professeure ou un professeur qui :

* est juste et équitable;
* ne diminue pas les exigences de son cours;
* donne une chance équitable à la personne ayant des mesures d’adaptation de réussir;
* est à l’écoute, fait preuve d’ouverture d’esprit;
* utilise des méthodes d’enseignement structurées et variées;
* a un plan de cours détaillé;
* travaille en collaboration avec les personnes-ressources (ex. : preneuse et preneur de notes, accompagnatrice et accompagnateur, interprète gestuelle ou gestuel, etc.);
* indique dans son plan de cours ou mentionne lors du premier cours que les étudiantes ou les étudiants ayant besoin de services particuliers ou de mesures d’adaptation doivent venir la ou le rencontrer si elles ou ils souhaitent voir la mise en place de mesures d’adaptation en salle de classe ou pour les examens.

Les professeures et les professeurs peuvent diriger les étudiantes et les étudiants au Service d’accès et de soutien à l’apprentissage dès qu’ils constatent des difficultés qui vont au-delà de celles que rencontrent la plupart des étudiantes et des étudiants.

## Documentations

Il est recommandé de fournir des documents lisibles et adaptés (plan et notes de cours, examens) pour les étudiantes et étudiants ayant une condition, telle que la dyslexie ou une déficience visuelle. Les **polices sans empattements** **appelées aussi linéales** sont plus faciles à lire (ex. Arial, Tahoma, Helvetica, Trebuchet) que les polices avec empattements comme Times New Roman. Les documents numériques téléversés sur Clic sont aussi préférables, car cela permet aux étudiantes et aux étudiants de grossir le texte et d’utiliser la fonction de synthèse vocale pour faire lire les documents par leur ordinateur, leur téléphone ou leur tablette.

# Formation médiatisée (CLIC)

La formation médiatisée « ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE AUX ÉTUDIANTES ET AUX ÉTUDIANTS AYANT UNE CONDITION OU DES BESOINS PARTICULIERS » comprend 10 modules.

Chacun des modules présente une définition de la condition ou du trouble d'apprentissage, résume les causes, décrit les principales manifestations et explorent les implications pédagogiques en terme de mesures d'adaptation possible. Les différents modules contiennent également des vidéoclips présentant des témoignages de professeures, professeurs, d'étudiantes, d'étudiants et d'autres personnes ressources.

Cette formation a été réalisée grâce au soutien financier du Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les partenaires qui ont collaboré à la conception et l'élaboration de ce projet sont le Groupe des technologies de l'apprentissage, la Faculté des sciences de l'éducation (dont les professeurs Josée Nadeau et Jean-Marie Thériault qui ont agi à titre d'experts de contenu), le Programme d'appui à la réussite des études, le Service d'animation et de soutien à l'enseignement (SASE) et le Service d'accès et de soutien à l'apprentissage.

La formation est disponible sur Clic (sous l’onglet « étudiants ») : <https://clic.umoncton.ca/>

# Questions et réponses

Quelques questions souvent posées par les professeures et les professeurs :

***Pourquoi devrais-je réduire ou diminuer les normes de mes cours pour accommoder une étudiante ou un étudiant ayant un handicap?***

Vous n’avez pas à le faire. Les étudiantes ou les étudiants ayant une condition permanente ou des besoins particuliers doivent atteindre les mêmes objectifs de cours que les autres étudiantes et étudiants. Cependant, leur façon d’apprendre ou de montrer la maitrise des objectifs du cours peut être différente. Les mesures d’adaptation ne réduisent pas les normes, mais assurent que les étudiantes et les étudiants sont sur le même pied d’égalité que les autres étudiantes et étudiants. En tant que professeure ou professeur, vous êtes la personne la mieux placée pour déterminer les objectifs et les normes de votre cours et c’est votre responsabilité de vous assurer que l’étudiante ou l’étudiant les satisfont au moment de leur donner leur note.

***Pourquoi devrais-je donner plus de temps à une étudiante ou un étudiant ayant un handicap pour faire un examen alors que les autres étudiantes et étudiants n’ont pas autant de temps? N’est-ce pas injuste pour les autres?***

L’impartialité ne signifie pas nécessairement que toutes les étudiantes et tous les étudiants doivent être traités de la même façon. Si l’étudiante ou l’étudiant ayant une condition permanente a besoin de plus de temps pour traiter et comprendre l’information et pour planifier et écrire sa réponse, une limite de temps standard peut désavantager cette personne.

Si l’étudiante ou l’étudiant n’a pas étudié ou ne connait pas la matière, le fait d’avoir plus de temps ne l’aidera pas. De plus, la recherche appuie le fait que le temps supplémentaire n’aide pas les étudiantes ou les étudiants sans limitation fonctionnelle. Le temps nécessaire peut varier selon les besoins de l’étudiante ou de l’étudiant, le cours ou le type d’examen.

***Pourquoi devrais-je modifier mon style et mes stratégies d’enseignement pour accommoder une étudiante ou un étudiant dans la classe? J’ai toujours bien réussi avec les cours magistraux.***

La recherche portant sur l’efficacité de l’enseignement montre que l’utilisation d’une variété de stratégies d’enseignement est avantageuse pour toutes les étudiantes et tous les étudiants (Conception universelle de l’apprentissage – CUA)[[1]](#footnote-1). Les personnes n’apprennent pas toutes de la même façon, qu’elles aient ou non des défis au niveau de l’apprentissage. Un bon nombre des stratégies souvent recommandées pour les étudiantes et les étudiants ayant des besoins particuliers tels que de fournir les grandes lignes de chaque cours, d’utiliser des diagrammes, de bien préciser les attentes pour les projets, etc., sont aussi très avantageuses pour leurs collègues de classe.

***Si on fournit aux étudiantes et aux étudiants des mesures d’adaptation à l’université, comment vont-elles ou ils réussir dans le « vrai monde », sur le marché du travail?***

Bien des mesures d’adaptation existent déjà dans le monde du travail. Ces mesures d’adaptation sont tout à fait acceptables, telles que des ordinateurs avec des logiciels spécialisés, des horaires flexibles, etc. Les étudiantes et les étudiants ayant une condition permanente qui réussissent leurs études sont également habitués à travailler plus longtemps et très fort pour réussir. On peut s’attendre à ce qu’ils continuent ce genre d’efforts sur le marché du travail. De plus en plus d’employeurs reconnaissent la valeur d’avoir une main-d’œuvre diversifiée.

# Types de diagnostics

Puisqu’il existe plusieurs diagnostics et que chacune comporte des particularités bien précises dans le contexte universitaire, les mesures d’adaptation nécessaires peuvent varier. Ainsi, il importe de prendre en considération les besoins de chaque personne et les caractéristiques des cours.

Le Service d’accès et de soutien à l’apprentissage accompagne les étudiantes et les étudiants qui présentent l’un ou l’autre des diagnostics suivants pouvant influer sur leur participation à la vie universitaire :

* Condition médicale chronique
* Déficience auditive
* Déficience visuelle
* Incapacité physique ou motrice
* Troubles d’apprentissage
* Troubles de santé mentale
* Trouble déficitaire de l’attention avec ou sans hyperactivité
* Troubles du spectre autistique (TSA)
* Troubles de la communication

## CONDITION MÉDICALE CHRONIQUE

Les problèmes de santé chroniques relèvent d’une condition qui affecte le système neurologique, circulatoire, cardiovasculaire, immunitaire, endocrinien ou digestif. Parmi ces troubles, on retrouve par exemple le diabète, l’épilepsie, le cancer, l’asthme, la fibromyalgie, le cancer, le sida, la maladie de Crohn. Ces problèmes de santé entrainent des limitations importantes et persistantes dans l’accomplissement des tâches quotidiennes, dont celles du contexte des études universitaires. Les symptômes associés peuvent être instables et varier dans le temps.

Les étudiantes et étudiants ayant une condition médicale chronique peuvent souffrir de symptômes tels qu’avoir de la difficulté à se concentrer et à mémoriser, des changements au niveau de l’énergie, des douleurs chroniques, etc. Souvent, les conditions médicales nécessitent un suivi médical continu qui peut avoir un impact sur l’assiduité aux cours. De plus, l’utilisation de médicaments entraine fréquemment des effets secondaires désagréables. Les caractéristiques des conditions médicales varient énormément. Par conséquent, les mesures d’adaptation nécessaires doivent être ajustées selon les besoins de chaque étudiante ou chaque étudiant.

Pour plus d’information, vous pouvez consulter le site suivant : [www.phac-aspc.gc.ca/cd-mc/index-fra.php](http://www.phac-aspc.gc.ca/cd-mc/index-fra.php)

## DÉFICIENCE AUDITIVE

La déficience auditive varie selon la capacité de la personne à distinguer les sons (aigus et graves) et leur intensité (faible et forte). La perte d’audition peut ainsi se situer sur un continuum allant d’une perte partielle de l’ouïe (légère) à une surdité complète (profonde) et varier selon les fréquences (exemple : perte modérée pour les sons graves et perte sévère pour les sons aigus). La surdité n’implique pas seulement le fait d’entendre moins fort. Le problème entraine généralement un manque de clarté dans la réception des sons. Les personnes ayant une déficience auditive peuvent se servir de plusieurs moyens pour la communication : porter un appareil auditif ou un processeur, faire la lecture labiale (lire sur les lèvres) ou encore utiliser le langage gestuel. Bien que l’amplification ou l’implant permette de percevoir certains sons de la parole, ils ne compensent pas complètement la distorsion causée par un trouble auditif neurosensoriel. L’utilisation d’un système MF permet de diminuer l’impact de la distance et du bruit sur la clarté du message.

Plusieurs mesures d’adaptation peuvent aider l’étudiante ou l’étudiant ayant une déficience auditive. Il est préférable de rencontrer la personne au début de la session afin de discuter des moyens les plus utiles.

Pour plus d’information, vous pouvez consulter le site suivant : [www.chs.ca/fr](http://www.chs.ca/fr)

## DÉFICIENCE VISUELLE

Les types et le degré d’intensité d’une déficience visuelle peuvent varier considérablement. La déficience visuelle ne signifie donc pas la cécité. On estime que la majorité des personnes ont une vision résiduelle (basse vision). Ces personnes peuvent utiliser le système graphique pour lire et écrire. Un faible pourcentage de personnes ayant une déficience visuelle est toutefois fonctionnellement aveugle. Ces dernières doivent donc utiliser l’alphabet braille ou des logiciels spécialisés pour lire et écrire.

Certaines personnes ayant une déficience visuelle ont un chien guide. Les chiens guides sont entrainés pour guider les personnes ayant une déficience visuelle dans leur routine journalière. Dans la salle de cours, ces chiens restent couchés au pied de leur maitre. Lorsqu’un chien guide porte son harnais de travail, il est toujours préférable de demander la permission au maitre avant de le toucher.

Il y a plusieurs moyens pour aider l’étudiante ou l’étudiant ayant une déficience visuelle. Tout dépendant du type de déficience de la personne. Il est donc suggéré de rencontrer l’étudiante ou l’étudiant au début de la session afin de discuter des mesures d’adaptation qui devront être mises en place.

Pour plus d’information, vous pouvez consulter le site suivant : [www.inca.ca/fr/](http://www.inca.ca/fr/)

## INCAPACITÉ PHYSIQUE OU MOTRICE

L’incapacité physique ou motrice varie selon son type et l’intensité de la perte de mobilité. Les personnes ayant une incapacité physique ou motrice ont une perte, une anomalie ou une malformation qui réduit la motricité du corps. Les systèmes musculaire, neurologique ou squelettique sont ainsi atteints. Les déficiences motrices les plus souvent rencontrées sont : la dystrophie musculaire, l’ataxie, la sclérose en plaques, la paralysie, la paralysie cérébrale, le spinabifida, le traumatisme crânien, l’amputation, etc. Certains types de déficience entrainent l’utilisation de prothèses, d’orthèses, d’une canne, de béquilles, d’une marchette, d’un fauteuil roulant, etc.

Plusieurs mesures d’adaptation sont possibles pour venir en aide à l’étudiante ou l’étudiant ayant une incapacité physique. Il est préférable d’en discuter avec l’étudiante ou l’étudiant.

## TROUBLES D’APPRENTISSAGE

Les troubles d'apprentissage correspondent à un certain nombre de difficultés affectant l'acquisition, l'organisation, la rétention, la compréhension ou le traitement de l'information verbale ou non verbale. Ces troubles découlent d'atteintes d'un ou de plusieurs processus dont le traitement phonologique, la vitesse de traitement de l'information, la mémoire, l'attention et les fonctions d'exécution telles que la planification et la prise de décision.

Les troubles d'apprentissage varient en degré de sévérité et affectent l'acquisition et l'utilisation: du langage oral (aspects réceptif et expressif), du langage écrit (l’orthographe et la production écrite), la lecture (l'identification des mots décodage et reconnaissance instantanée), la compréhension et les mathématiques (le calcul, le raisonnement logique et la résolution de problèmes). Les troubles d'apprentissage peuvent aussi impliquer des déficits sur le plan organisationnel et social.

Environ 10% de la population est touchée par les troubles d'apprentissage. Ces difficultés affectent l'apprentissage chez des personnes qui, par ailleurs, font preuve d’habiletés intellectuelles normales ou supérieures à la moyenne. Les troubles d'apprentissage durent la vie entière. Toutefois, ils peuvent varier en fonction de l'interaction entre les exigences du milieu, les capacités de la personne et de ses besoins.

Il est essentiel de comprendre qu'une personne adulte atteinte d'un trouble d'apprentissage a besoin de recevoir et de transmettre l'information de la façon qui lui est la plus indiquée. La plupart du temps, elle retire des bénéfices en obtenant de l'aide, en ayant recours à des stratégies d'apprentissage spécifiques et en utilisant de l’équipement ou des logiciels spécialisés.

Il n’y a pas de modèle typique pour aider l’étudiante ou l’étudiant ayant un trouble d’apprentissage. Ainsi, il s’agit de voir les besoins particuliers de chaque personne. Il est suggéré de discuter des mesures d’adaptation qui devront être mises en place au début de la session. Pour plus d’information, vous pouvez consulter le site suivant : <http://ldanb-taanb.ca/3390-2/3323-2/?lang=fr>

## TROUBLES DE SANTÉ MENTALE

Les troubles de santé mentale signifient les problèmes qui sont persistants et qui ont des répercussions importantes sur le fonctionnement global de la personne (ex.: trouble anxieux, trouble bipolaire, schizophrénie, etc.). Un trouble de santé mentale perturbe considérablement la manière dont se sent, pense et réagit la personne face à son entourage. Il peut occasionner des difficultés qui ont un impact direct sur les études universitaires comme: difficulté à se concentrer, problème de mémoire, difficulté dans la planification et l’organisation, fatigue, trouble du sommeil, humeur instable, difficulté à gérer le stress, idées suicidaires, etc. Toutefois, avec un soutien des professionnels de la santé et parfois un traitement pharmacologique, les étudiantes et les étudiants ayant un trouble de santé mentale peuvent réussir leur projet d’études.

L’étudiante ou l’étudiant ayant un trouble de santé mentale tient habituellement à la confidentialité de sa situation personnelle et peut être réticente ou réticent à en discuter pour différentes raisons. Les détails au sujet de son diagnostic n’ont pas à être dévoilés aux professeures et aux professeurs. Toutefois, les manières dont son trouble touche ses études et les moyens qui peuvent l’aider à satisfaire les exigences du cours doivent leur être communiqués.

Les personnes ayant un trouble de santé mentale peuvent vivre des défis bien particuliers à l’université. Les besoins de chacun peuvent varier, donc il importe d’en discuter avec la personne au début de la session afin de s’assurer que les meilleures conditions d’apprentissage sont mises en place.

Un guide à l’intention des étudiants des niveaux collégial et universitaire ayant des déficiences psychiques de l’Association canadienne pour la santé mentale est disponible sur le site Internet suivant: <http://www.cmha.ca/toneducation/>

Pour plus d’information, vous pouvez consulter le site suivant : <http://www.cmha.ca/fr/>

## TROUBLE DÉFICITAIRE DE L’ATTENTION AVEC OU SANS HYPERACTIVITÉ

Le trouble déficitaire de l’attention (TDA) avec ou sans hyperactivité est un problème neurobiologique qui apparait à l’enfance. Les personnes présentant un TDA peuvent avoir des difficultés d’attention, d’impulsivité et d’hyperactivité si persistantes et envahissantes qu’elles vivent une détresse psychologique et des difficultés fonctionnelles importantes. La composante hyperactivité s’atténue habituellement à l’âge adulte, mais la distractivité, la *bougeotte* des idées, les problèmes de gestion du temps, la désorganisation et l’impulsivité persistent.

La prévalence du trouble déficitaire de l’attention est d’environ 4% chez la population adulte. Les symptômes du TDA peuvent affecter la capacité de fonctionner dans la vie quotidienne au niveau académique et professionnel, familial et social. Il n’existe pas de guérison pour le TDA, mais certains médicaments et des stratégies d’adaptation permettent de mieux en gérer les symptômes. Les étudiantes et les étudiants atteints du TDA rencontrent plusieurs défis dans le cadre universitaire, mais avec les ressources et le soutien nécessaires, elles ou ils peuvent réussir leurs études et atteindre leurs objectifs de carrière.

Les personnes ayant un diagnostic de TDA ne demandent pas toujours d’aide quand elles en ont besoin. Il s’avère donc utile de vérifier avec l’étudiante ou l’étudiant si elle ou il a des questions, lui demander de répéter les dates de remise de projet et de confirmer les mesures d’adaptation nécessaires en salle de classe et pour les évaluations. Chaque personne a des besoins différents. Il est donc préférable d’en discuter avec elle au début de la session afin de s’assurer que les meilleures conditions d’apprentissage soient en place.

Pour plus d’information, vous pouvez consulter le site : [www.attentiondeficit-info.com/trouble-deficitaire-attention.php](http://www.attentiondeficit-info.com/trouble-deficitaire-attention.php)

## TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE (TSA)

Le trouble du spectre autistique est appelé aussi trouble du spectre de l’autisme. Il regroupe les diagnostics qui étaient connus sous les noms d’autisme, du syndrome d’Asperger, du trouble envahissant du développement (TED) non spécifié, du syndrome de Rett et du trouble désintégratif de l’enfance. La dernière édition du manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM-5)2 de l’Association Américaine de Psychiatrie (APA) redéfinit ce que l’on nommait auparavant les troubles envahissants du développement.

Les TSA se caractérisent, entre autres, par :

* Des difficultés au niveau de la communication et des interactions sociales (interprétation des émotions);
* Des activités, comportements et intérêts répétitifs et restreints.

Ces comportements peuvent être d’intensité variable atteignant plus ou moins gravement l’autonomie de la personne.

Les causes des TSA ne sont pas connues pour le moment, mais il existe un consensus voulant qu’il s’agisse de troubles neurologiques. Les TSA ne sont pas des maladies mentales et ne sont pas reliés à des problèmes psychologiques. Ces troubles sont habituellement diagnostiqués pendant la petite enfance.

Les étudiantes et les étudiantes ayant un trouble du spectre autistique que l’on rencontre le plus souvent à l’université sont ceux et celles qui démontrent un degré d’autonomie plus élevé. Généralement ces personnes ont une intelligence égale ou supérieure à la moyenne et une très bonne mémoire (surtout photographique). Cela dit, elles peuvent avoir une connaissance encyclopédique des sujets ou choses qui les intéressent. D’autre part, leur vocabulaire est vaste, mais elles ont parfois du mal à l’employer à des fins sociales.

Pour plus d’information, vous pouvez consulter le site trouble du spectre autistique : <http://aqnp.ca/documentation/developpemental/le-spectre-autistique/>

## TROUBLES DE LA COMMUNICATION

La communication inclut le langage, la parole et l’ouïe. Le trouble de la communication peut être considéré comme une déficience qui affecte chacun de ces trois domaines ou l’un d’eux en particulier. Un trouble de la communication ou de la déglutition peut survenir à la suite d’une lésion cérébrale acquise (ex. : un accident vasculaire cérébral, un traumatisme crânien, une tumeur) ou peut-être présente à la naissance.

Les troubles de la communication peuvent être regroupés en deux grandes catégories : les troubles de la communication affectant l’expression orale et les troubles de l’expression affectant la compréhension auditive**.**

### Trouble de la communication affectant l’expression orale :

Les sphères de la communication qui peuvent être affectées sont :

* la parole et l’articulation (ex. : la prononciation des sons et des mots);
* l’expression verbale (ex. : la recherche des mots, la formulation verbale des idées).

### Trouble de l’expression affectant la compréhension auditive :

Ces troubles touchent la compréhension auditive; la lecture et l’écriture; la mémoire, l’organisation et la planification des pensées ainsi que le raisonnement verbal. Celui qu’on rencontre le plus souvent est le trouble du traitement auditif (TTA), aussi appelé trouble du traitement auditif (Central) ou TTA(C).

Le TTA affecte la façon dont le cerveau traite les informations auditives. Ce n’est pas un trouble auditif sensoriel en soi; les individus atteints de TTA ont généralement des capacités auditives normales. On ne sait toutefois pas encore combien de personnes ayant une déficience auditive ont aussi un TTA. Environ 3 à 5 % de la population compose avec ce trouble.

Les personnes souffrant de TTA sont confrontées à un ou plusieurs des problèmes suivants:

* La localisation des sons: un sujet souffrant d’un TTA peut avoir du mal à dire si un son vient de la gauche, de la droite ou du centre;
* La discrimination des sons: il peut être difficile pour ces personnes d’entendre la différence entre bon/ pont / dont/ font;
* La reconnaissance de la variation dans l’intonation de la voix;
* L’intelligibilité vocale dans un bruit ambiant: bien que les individus souffrant de TTA n’aient généralement pas de problème dans le calme, les situations bruyantes représentent un véritable défi pour eux. Ce problème peut, par exemple, gêner l’apprentissage en classe et rendre difficiles les situations de travail d’équipe.

Pour plus d’information, vous pouvez consulter le site suivant :

<http://www.hopitalmontfort.com/fr/trouble-communication-apropos#sthash.LamIuNfe.dpuf>

# ANNEXES

## Comment agir face à une personne ayant un diagnostic

Bien souvent, on ne sait pas comment réagir ou comment communiquer avec les personnes ayant un diagnostic. Généralement, ce malaise vient d’information insuffisante ou d’une peur de dire quelque chose pouvant blesser la personne. En cas de doute, il est toujours mieux d’en parler franchement avec la personne concernée.

## Conseils généraux

* Ne présumez pas que votre aide est nécessaire. Écoutez la personne qui habituellement va demander de l’aide quand elle est requise. Vous pouvez aussi tout simplement lui poser la question, « As-tu besoin d’aide? ».
* Offrez votre soutien à la personne ayant un diagnostic.
* Permettez à la personne ayant un diagnostic d’utiliser toutes ses capacités. Il faut résister à la tendance à trop en faire pour elle.
* Voyez toutes les capacités et le potentiel de la personne ayant un diagnostic et évitez de mettre votre attention sur ses limites. Voyez la personne et non le diagnostic.
* Soyez honnête. Si vous n’êtes pas certain de la manière de communiquer ou d’interagir, demandez à la personne ayant un diagnostic.
* Parlez avec un ton de voix normal. Si la personne ayant un diagnostic a de la difficulté à vous entendre ou à vous comprendre, elle vous le dira.
* Adressez-vous toujours directement à la personne ayant un diagnostic plutôt qu’à la personne qui l’accompagne ou qui lui sert d’interprète.

## Des mots respectueux

Les personnes ayant un diagnostic ou une incapacité physique ou motrice doivent être décrites à l’aide de mots et d’expressions respectueux. Il n’existe pas de règle définitive, mais les mots et les expressions suivantes peuvent servir de guide.

|  |  |
| --- | --- |
| ***À éviter…*** | ***Dites plutôt…*** |
| Amputé | Personne amputée |
| Anomalie, infirmité, malformation  congénitale, défaut de naissance | Personne ayant une déficience congénitale, personne ayant une déficience de naissance |
| Aveugle | Personne aveugle, personne ayant une déficience visuelle |
| Bégayeur ou bégayeuse | Personne ayant des troubles d’élocution |
| Confiné à un fauteuil roulant | Personne en fauteuil roulant |
| Débile, handicapé mental, arriéré mental, retardée ou retardé, déficiente ou déficient | Personne ayant une déficience développementale, personne ayant des troubles du développement |
| Désordre | Trouble, problèmes en matière de |
| Fou ou folle, névrosée ou névrosé, malade mentale ou mental, déséquilibrée ou déséquilibré, psychotique, troublée ou troublé | Personne ayant des problèmes de santé mentale, personne présentant un trouble de santé mentale |
| Handicapée ou handicapé, infirme, invalide | Personne ayant une incapacité physique ou motrice |
| Incapacité | Limitation |
| Malentendant, handicapée ou handicapé auditif | Personne malentendante, personne ayant un  trouble de l’audition ou une déficience auditive |
| Paraplégique, quadriplégique | Personne paraplégique, personne quadr**i**plégique |
| Réservée ou réservé aux handicapés | Accessible |
| Souffrant de, affligé de, victime de, atteint de | Personne ayant… |
| Sourde ou sourd, sourde-muette ou sourd-muet | Personne sourde, personne sourde-muette, personne ayant une déficience auditive profonde |

**Souvenez-vous :**Décrivezla **PERSONNE** et non le diagnostic.

Référence : Alliance de vie active; Ressources Humaines et développement social Canada, Ministère des Affaires civiques et de l’Immigration de l’Ontario.

## Conseils pour mieux communiquer avec une personne ayant une déficience auditive

La communication avec une personne malentendante est grandement facilitée quand son entourage adapte quelques comportements. Voici quelques conseils vous permettant de mieux communiquer avec une personne ayant une déficience auditive.

Regardez directement la personne en parlant. Même un léger mouvement de la tête peut obscurcir la vision de la personne malentendante. D’autres facteurs distrayants qui affectent la communication sont par exemple : une moustache qui cache les lèvres, quelqu'un qui mâche son crayon ou qui place ses mains devant son visage. L’éblouissement d’une source de lumière derrière la personne qui parle peut aussi rendre la lecture des lèvres difficile. La plupart des gens qui lisent sur les lèvres ne peuvent comprendre que 33 % de ce qui est dit.

Parlez lentement et clairement; une exagération ou trop d'emphase sur des mots brise le mouvement des lèvres, ce qui rend plus difficile la lecture labiale. Il est important de noter que parler trop fort crée de la distorsion; cela ne rend pas le message plus clair.

Il est important d'avoir l'attention de la personne malentendante avant de parler. Parce qu'elle ne peut pas nécessairement entendre l'appel à l'attention, il se peut qu'elle ait besoin d'une petite tape sur l'épaule, d'un signe de la main ou d'un autre signe visuel pour attirer son attention.

Le mime, le mouvement du corps et les expressions faciales sont d'importants facteurs en communication. Soyez certain de les utiliser.

Essayez de garder un contact visuel avec la personne malentendante. Le contact visuel permet de transmettre un sentiment de communication direct. Si un interprète est présent, continuez de parler directement à la personne malentendante qui peut se tourner vers l'interprète si elle en a besoin.

Essayez de trouver un synonyme pour un mot difficile au lieu de répéter le même mot. Parfois une série de mouvements des lèvres est difficile à lire. Si la personne ne vous comprend pas, essayez de reformuler la phrase.

Ne soyez pas gêné d'avoir à utiliser un papier et un crayon. S'assurer que le message a été compris est plus important que la méthode utilisée pour transmettre le message.

Chaque personne malentendante va communiquer de façon différente. Certains vont utiliser la parole seulement, d'autres vont utiliser une combinaison de trois modes d'expression: usage de la parole, langage des signes ou encore épellation avec des doigts. D'autres vont écrire ou utiliser le " langage du corps " et l'expression faciale pour faciliter l'interaction.

Référence :Le conseil des personnes malentendantes de Moncton

## Conseils pour mieux communiquer avec les personnes ayant un trouble de la communication

* Si vous ne comprenez pas quelque chose que la personne dit, ne faites pas semblant de comprendre. Demandez à la personne de répéter ce qu'elle a dit et puis répétez-le.
* Essayez de poser des questions qui exigent des réponses très courtes ou un signe de tête.
* Ne tentez pas d’aider la personne en finissant les phrases pour elle. Le plus possible, laissez la personne terminer sa pensée.
* Après avoir essayé de comprendre la personne à plusieurs reprises, sans succès, demandez si elle est d’accord d’utiliser l’écrit comme alternative pour communiquer.
* Pour l’apprentissage et la communication, la personne peut avoir besoin de logiciels adaptés (p. ex. : synthèse vocale, outils de prise de notes)

Référence : <https://www.labor.state.ny.us/workforcenypartners/forms/communication.pdf>

## Conseils pour favoriser l’apprentissage des personnes ayant un trouble du traitement auditif (TTA)

* **Utiliser l’écrit, la schématisation, les exemples visuels.** Les personnes avec un TTA ont du mal à soutenir leur attention face à des informations orales et à s’en souvenir, mais s’en tirent mieux avec l’acquisition d’informations visuelles.

* **Donner les instructions par écrit.** Les personnes avec un TTA ont souvent des problèmes pour suivre des instructions orales multiples, car elles préfèrent entendre une seule instruction à la fois. Le TTA affecte la mémoire auditive (surtout pour les séquences).

Référence : <http://www.phonak.com/ca/b2c/fr/hearing/awareness/what_is_apd.html>

## Le code du fauteuil roulant

Avant d'aider une personne en fauteuil roulant, demandez-lui toujours si elle veut de l'aide. La personne n'en a peut-être ni besoin ni envie.

* Ne vous appuyez pas au fauteuil roulant d'une personne, car il fait partie de son espace personnel.
* Adressez-vous directement à la personne en fauteuil roulant et non pas à quelqu'un qui se trouve tout près comme si la personne en fauteuil roulant n'existait pas.
* Si la conversation se prolonge, pensez à vous assoir ou à vous agenouiller afin d'être au même niveau que la personne en fauteuil roulant.
* Ne diminuez pas la personne et ne la traitez pas avec condescendance en lui tapotant la tête.
* Pour les déplacements, donnez des instructions claires et précises y compris la distance, les conditions météorologiques et les obstacles physiques pouvant gêner les déplacements de la personne en fauteuil roulant.
* Ne classez pas la personne en fauteuil roulant parmi les malades. Les fauteuils roulants sont utilisés pour une foule de limitations non contagieuses.
* Quand une personne va de son fauteuil roulant à une chaise, à la toilette, à l'auto ou au lit, ne placez pas le fauteuil roulant hors de sa portée.
* Ayez conscience des capacités de la personne en fauteuil roulant. Certaines personnes peuvent marcher à l'aide d'appareillage et utilisent le fauteuil roulant pour ménager leur énergie et se déplacer rapidement.
* Ne découragez pas les enfants de poser des questions au sujet des fauteuils roulants.
* Ne présumez pas que l'utilisation d'un fauteuil roulant est une tragédie en soi. C'est une forme de liberté qui permet à la personne de se déplacer de façon autonome.

Référence : *Le centre de réadaptation des services de santé Royal-Ottawa*

## Conseils pour aider les personnes ayant une déficience visuelle

**Comment puis-je offrir mon aide à une personne ayant une déficience visuelle ?**

Lorsque vous vous adressez à une personne ayant une déficience visuelle, n'élevez pas la voix. Faites-lui savoir que vous lui parlez en l'identifiant par son nom. N'oubliez pas de lui dire que vous la quittez.

**Comment puis-je aider une personne ayant une déficience visuelle à traverser la rue ?**

Évitez de tirer la personne par le bras ou par la manche. Ce geste est particulièrement gênant et mène à la confusion. Offrez tout simplement votre aide et la personne ayant une déficience visuelle vous indiquera la meilleure façon de procéder. Dites-lui lorsque vous arrivez à la bordure du trottoir.

**Comment puis-je aider une personne aveugle à se sentir plus à l'aise dans un environnement qui lui est étranger ?**

La personne ayant une déficience visuelle aime bien visualiser l'espace qui l'entoure. Par exemple, vous pourriez lui décrire la pièce en lui expliquant si elle est rectangulaire ou carrée, combien de tables et de fauteuils elle contient et comment elle est décorée. Le même principe s'applique lorsque vous voyagez avec une personne aveugle ou ayant une déficience visuelle. Décrivez le paysage, précisez la direction que vous empruntez (nord, sud, est, ouest) et indiquez le nom des villes que vous traverserez. Rappelez-vous qu'il faut fournir ces indications d'une manière claire et précise. Ne pointez pas les sites du doigt et évitez des mots tels que «par ici» et «par-là». Ceci s'avèrerait fort peu utile.

Lorsque vous rencontrez une personne ayant une déficience visuelle, le mot-clé est « personne » et non «déficience visuelle». N'hésitez pas à employer des mots tels que «voir», «regarder» ou «lire». Rappelez-vous que les individus ayant une déficience visuelle sont avant tout des personnes. Ils ont les mêmes activités que vous, mais ils emploient parfois des techniques quelque peu différentes.

Référence : L’Institut national canadien pour les aveugles – INCA-  [www.cnib.ca](http://www.cnib.ca/)

# Pour nous rejoindre

**Pour nous joindre**

**Service d’accès et de soutien à l’apprentissage**

Université de Moncton, campus d’Edmundston

Services aux étudiantes et aux étudiants, local A-115

165, boulevard Hébert

Edmundston, (N.-B.) E3V 2S8

Téléphone : 506 737-5050, poste 5110

Conseillère en intégration : Kim Duchesne-Caron

Courriel : [kim.duchesne-caron@umoncton.ca](mailto:service.acces.umce@umoncton.ca)

1. Conception universelle de l’apprentissage : <http://www.udlcenter.org/sites/udlcenter.org/files/Guidelines_JAN2011_3_french.pdf> [↑](#footnote-ref-1)